



# Compte Rendu du Comité Emploi du 3 Juin 2010



La DRS est représentée par Stéphane Buron et Jean Louis Trintignant.  
Maitre RIERA, expert désigné par la commission Emploi est présent, afin de nous accompagner sur les différents sujets du jour.

Stéphane Buron entame la réunion en précisant qu'il est là pour répondre aux questions des représentants du personnel, afin de savoir ce qui se passe dans les magasins.

## Intervention de Force Ouvrière en préambule :

**Force Ouvrière se pose des questions sur l'existence et l'utilité de ce Comité Emploi.**

**Dans l'accord, il est précisé que les partenaires sociaux doivent être associés le plus en amont possible aux projets et pré-projets de l'entreprise,**

**Le Comité Emploi a pour mission d'échanger sur les enjeux sociaux liés aux projets et les outils à mettre en œuvre en conséquence.**

**Il doit être Informé des reclassements envisagés dans le cadre de la GPEC, et faire le lien avec le Comité Emploi et GPEC ;**

**Nous avons signé un Accord il y a un peu plus de 6 mois, qui n'est pas respecté depuis le début ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTS (préparatoire). Les secrétaires des CCE sont souvent convoqués à la dernière minute, 2 ou 3 jours avant, il leur est donc impossible de s'organiser.**

**Aujourd'hui, vous nous présentez un projet qui fera l'objet d'une information au CCE dans 5 jours, avec en plus un week end au milieu ; où est l'anticipation dans ce cas ???**

## Point à date sur le transfert des Services Financiers dans la banque Carrefour.

Le transfert des salariés des services financiers est effectif depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2010 sur l'ensemble des magasins.

*Question :* Qu'en est-il pour les magasins de la Sté Carcoop et les franchisés ?

*Réponse :* Pour les magasins CARCOOP, les discussions sont toujours en cours avec nos partenaires capitalistiques. Pour les franchisés, 50 salariés sont sur des périmètres juridiques différents, la validation des dossiers est en cours.

Nous continuons les négociations.

Intervention de Maître Riera : Pour Carcoop, 3 problèmes juridiques se posent :

- ✓ la date de maintien des accords collectifs débutera à la date du transfert effectif ;
- ✓ Si accord de substitution, il interviendra s'ils sont déjà arrivés
- ✓ Les Elections ne peuvent pas avoir lieu tant que tous les salariés ne sont pas transférés.

### Bilan des transferts au 1<sup>er</sup> Mai :

- 959 salariés sont transférés
- 27 membres élus sont en attente d'accord de l'inspection du travail
- 127 salariés ont signé un avenant de mobilité au sein du magasin
- 32 sont en cours de signature (Maternité, maladie, autres absences, etc...)

Les élections professionnelles pourraient être avancées au mois de Septembre. Des négociations débiteront ensuite pour la construction d'un accord de substitution pour fin 2010.

A défaut d'accord après 15 mois, le personnel bénéficiera de ses droits individuels acquis, issu des anciens accords signés.

*Question :* Quelle est la situation des 27 salariés protégés en attente d'accord de l'inspection du travail ?

*Réponse :* Un avenant temporaire leur a été fait, ces salariés sont détachés S2P, et leurs contrats de travail ne change pas, ils dépendent de leur magasin actuel.

*Question :* Pouvez-vous nous dire où sont reclassés les salariés qui ont choisi de retourner en magasin ?

*Réponse :* Nous n'avons pas les informations pour répondre à cette question, pas de liste pour le moment.

Les conseillers des services financiers qui choisissent de retourner au magasin, auront un avenant à signer.

*Question Patricia LECLAIRE FO :* Ce n'est pas un avenant, c'est un courrier que les conseillères doivent envoyer par lettre recommandée, c'est ce qui avait été dit lors des dernières réunions avec la DRS Mme CHAVIGNY.

*Réponse :* S2P reprend le contrat de travail actuel du salarié.

*Intervention de Maître RIERA :* Tous les postes disponibles doivent être proposés aux salariés concernés. Le Comité d'Etablissement doit en faire la demande, afin que les salariés puissent faire leur choix. Il serait intéressant aussi que chaque C.E. demande ce que sont devenus les salariés passés en magasin.

*Question :* Que deviennent les primes RVI acquises à fin Avril ?

*Réponse :* Toutes les sommes dues à fin Avril 2010 seront réglées. Décalage à cause du délai de 2 mois du calcul de la prime.

*Questions Force Ouvrière :* Concernant le Budget CE, certains Directeurs de magasins maintiennent que la dotation reversée sera de 0,8%, malgré notre intervention au C.C.E. Carrefour Hypers, et la réponse positive de la DRS qui a confirmé le 1% de la masse salariale.

*Réponse :* Nous avons revu les équipes S2P, c'est bien 1% et non 0,80%.

Ce n'est pas Carrefour ou S2P qui donne l'accord pour rétrocéder le budget des œuvres sociales. Seul le C.E. de S2P a accepté le principe du reversement, et chaque Comité doit valider par vote, de conserver les activités sociales et culturelles pour les conseillers de la Banque Carrefour. Ce n'est pas un engagement dans le temps, chacune des deux parties peut le remettre en cause à tout moment.

La S2P communiquera un extrait du procès verbal qui stipule l'accord sur le versement de la quote part des salariés aux C.E. des magasins.

*Question :* Sur quelles pointeuses les conseillers doivent ils valider leur présence sur le service ?

*Réponse :* Les employés finances, doivent continuer à pointer comme d'habitude aux pointeuses magasin.

*Question FO :* Il y a quelques temps, les managers ont demandé aux conseillères volontaires de faire un courrier pour demander à « monter en compétence ». Les conseillères Services Financiers pourront vendre des assurances, et les conseillères Carma pourrait vendre la carte Pass.

Depuis, les responsables ont programmé une formation de 3 à 4 jours à ARAS, sans donner plus d'information. Les conseillères ne savent rien sur la réservation de l'Hôtel, de la voiture, sur le montant de la prise en charge des repas. Il y a un problème de communication !!!! Tout va trop vite, et la communication est inexistante. Les conseillères n'ont eu aucun document expliquant l'organisation de cette formation.

Si vous voulez que le personnel financier adhère, il faudrait que la Direction donne plus d'information à ses collaborateurs. Cette façon de faire n'arrange pas le stress et l'angoisse qu'elles ressentent déjà face à ce transfert, qui est par conséquent difficile à digérer.

Le transfert est à peine terminé humainement que déjà les formations sont en cours, sans explication, ou très approximatives !!!!

*Réponse :* Nous remontons le problème

*Question FO :* Pourquoi rien n'a été organisé par les directeurs de magasin, pour officialiser le transfert des conseillères financiers, genre pot de transfert, ou autre animation, affichage etc.....

C'est un manque évident de reconnaissance du personnel financier, qui a bien souvent entre 10 et 30 ans d'ancienneté dans les magasins.

Nous manquons de repères, nous ne faisons plus partie de Carrefour mais de S2P ???? beaucoup de questions se posent.

De plus nous n'avons aucun organigramme des postes et des noms des responsables de cette nouvelle entité. Nous sommes isolées, un jour c'est le magasin qui nous donne les consignes, le lendemain c'est la S2P notre responsable ?????

Heureusement, nous avons eu des infos depuis le début du projet par notre syndicat FO, alors que la Direction nous les donne au compte-gouttes, et encore quand elles ne sont pas erronées !!!!

*Réponse :* La question est prise en compte, nous allons remonter le problème.

*Question FO :* Pourquoi a-t-on l'impression que tout se fait dans la précipitation, et qu'il n'ya pas eu d'organisation dans ce projet ?

*Réponse :* C'est un gros projet, qui se met en place, il faut le temps que tout s'installe et on doit régler un maximum de choses, comme le juridique, etc.

*Stéphane Buron :*

Suite à la dégradation économique, nous avons de nouvelles façons de fonctionner.

Il faut se maintenir et trouver des solutions.

Compte tenu des contraintes aussi, au fur et à mesure que l'on avance dans le projet, les difficultés s'accroissent.

La GPEC aide au reclassement des collaborateurs.

*Rédactrice : Patricia Leclaire (St André les Vergers)*

## Projet Décoration

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative Image prix de l'entreprise

L'organisation envisagée a pour objectif de :

- Simplifier les tâches en magasin,
- Fiabiliser les processus magasins,
- Centraliser certaines tâches,
- Harmoniser les « rendus visuels » des magasins.

Des tests ont été menés dans les magasins de Vitrolles et Epernay

Théâtralisation catalogues nationaux:

Il sera envoyé aux magasins des kits de théâtralisation (affiches et/ou décors simples) pour chaque opération en quantité suffisante et ne nécessitant aucun apport interne

Définition des quantités pour les théâtralisations:

Connaître les configurations magasins afin de calculer les quantités par magasin et envoyer des kits théâtralisation adéquats

La pose de la théâtralisation externalisée:

Sur certaines opérations événementielles, avoir une théâtralisation posée en magasin par des prestataires externes ; prévu sur 5 grosses opérations par an.

Un test sera fait sur une dizaine de magasins pour la rentrée des classes. Si le test est concluant, ceci sera étendu à l'ensemble des magasins pour la fin d'année.

Signalétique promotionnelle:

Fournir aux magasins le maximum de supports de signalétique promotionnelle afin de réduire la charge d'impression locale

Signalétique permanente saisonnière:

Permettre aux magasins de disposer de supports signalétiques permanents pour les produits saisonniers

4 groupes de magasins ont été créés, ils sont liés à la surface en m<sup>2</sup> de chacun:

< 8000 m2	27 magasins	0 ETC Cible
8000 à 11 000 m2	49 magasins	1,5 ETC Cible
11 000 à 15 000 m2	42 magasins	2 ETC Cible
Plus de 15 000 m2	15 magasins	2,5 ETC Cible
<i>Total</i>	133 magasins	197 ETC Cible

(ETC: Equivalent Temps Complet)

A ce titre, les salariés affectés au service décoration bénéficieraient des mesures d'accompagnement à la mobilité interne prévues par l'accord Groupe de GPEC en vigueur.

Les métiers du service décoration sont déclarés métiers sensibles.

Les postes encadrement sont les premiers impactés par ce projet.

**Intervention de Force Ouvrière :**

Après avoir déjà reclassé les secrétaires, le personnel administratif et comptable, les services financiers, le personnel des fruits et légumes, les standardistes, on sait bien qu'il reste très peu de possibilité dans les magasins.

Pour FO, il est indispensable d'améliorer les conditions et la qualité des reclassements dans les magasins. Quitte même à mettre des personnes en sureffectif sur certains rayons en attendant que des postes se libèrent.

*Rédactrice : Sylvie Lallet (Quéigny)*

**Retrouvez toute l'info**

**<http://www.fo-carrefour.org>**